



COMPTE-RENDU

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES

Réunion du lundi 6 juin 2024

16 h 30 – Visioconférence

Convocation

Envoyée le 31 mai 2024

Ordre du jour

1. Rappel du rôle de la commission du développement des usages et des services numériques du Syndicat mixte Sarthe NumériqueWeb SIG Départemental
 - 2.1. Organisation de Sarthe Numérique pour l'animation du Web SIG
 - 2.2. Point sur les adhésions aux services
 - 2.3. Questions diverses
 3. Développement des usages
 - 3.1. Point sur le déploiement du réseau LoRaWAN
 - 3.2. Information sur les projets en cours
 - 3.3. Questions diverses
 4. Autres questions diverses
-

Absents excusés

- M. André FROGER Président du Syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe ;

Présents

- Mme Martine CRNKOVIC, Vice-Présidente du Conseil départemental et Vice-Présidente de Sarthe Numérique ;
- M. Nicolas HECQ, Directeur technique de Sarthe Numérique ;
- Mme Marie-Astrid LIZON, Gestionnaire de contrats de Sarthe Numérique ;
- M. Alexandre ROTIER, Chef de projet territoires connectés et usages de Sarthe Numérique ;
- M. Jean-Charles PLESSIS, Responsable pôle Données et SIG de Sarthe Numérique ;
- M. Guy BOURGEOIS, Interlocuteur WebSIG des collectivités locales de Sarthe Numérique ;
- Mme DEJARDIN, Présidente du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SMSA) ;
- Mme Enora BERTHOU, Chargée de mission Gemapi du Syndicat mixte de la Sarthe Amont (SMSA) ;

- M. Henri GUILLOCHON, Chef de service, adjoint au directeur du service développement numérique pour l'usager et le territoire du Département ;
- Mme Galiène COHU, Conseillère départementale et Vice-présidente de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé) ;
- M. Francis LOISON, Conseiller municipal de Villeneuve-en-Perseigne ;
- Mme Lize DALCULSI, Directrice du service maîtrise d'ouvrage et patrimoine de Sarthe Habitat ;
- Mme Martine RENAUT, Présidente du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM) ;
- M. Thierry BLOT, Directeur du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM) ;
- M. Loïc JARROSAY, Adjoint au maire en charge de la commission Travaux Bâtiments et Voirie de la commune de Spay ;
- Mme Nathalie BRIERE, agent administratif chargé de l'urbanisme de la commune de Spay ;
- M. BAPTISTA, Chargé de mission économie, aménagement et habitat de la Communauté de communes du Val de Sarthe ;
- Mme DANVERT, du Service Unifié SIG de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Début de la réunion à 15 h 00 en visio conférence

Madame Crnkovic introduit la réunion et rappelle l'importance de réunir la Commission du développement des usages et services numériques (ci-après « CDUSN ») d'une façon régulière. Notamment pour permettre aux collectivités locales et aux établissements publics de s'informer des projets, des avancées en matière de SIG, d'usages et services numériques. C'est aussi un espace d'expression des besoins et d'échange, en particulier, avec les responsables des pôles *Données et SIG* et *Territoire Connecté et Durable* du Syndicat mixte Sarthe Numérique.

Monsieur HECQ rappelle les principaux éléments de la convocation à cette rencontre.

Les membres ayant adhéré uniquement au socle commun de développement des usages et des services numériques sont convoqués à la commission du développement des usages et des services numériques. Ils disposent d'une voix délibérative pour les avis soumis à l'occasion de cette commission.

Les représentants du Département et des Communautés de communes, membres de droit du collège pour le développement des usages et des services numériques, sont invités à participer aux échanges de la commission développement des usages et des services numériques, en fonction de leur disponibilité.

Sont également associés à cette rencontre les élus intéressés par les sujets traités lors de cette commission et éventuellement par une adhésion de leur collectivité au Syndicat mixte Sarthe Numérique.

1. RAPPEL DU RÔLE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMÉRIQUE

Rappel des dispositions statutaires.

Article 2.3 : Développement des usages et services numériques

Le Syndicat exerce pour ses membres des missions en matière de développement des usages et services numériques.

Ces missions se décomposent en :

- un socle commun dont les membres adhérents bénéficient dans les conditions fixées à l'article 7.3.1 ;
- des services optionnels à la carte développés et fournis par le Syndicat à chaque membre adhérent qui le demande [...].

Article 2.5 : Modalités d'exercice des missions du Syndicat [...]

Tout membre adhérent au titre de la compétence visée à l'article L. 1425-1 du CGCT bénéficie des services du socle commun des missions en matière d'usages et de services numériques visées à l'article 2.3 des statuts. Cette adhésion au socle commun les laisse toutefois libres de mener leurs projets d'usages et services numériques [...].

Article 3 : Adhésion

Toute collectivité territoriale, établissement public de coopération intercommunale (syndicats) et autres établissements publics, notamment les groupements de collectivités territoriales tels que les syndicats mixtes peut adhérer au Syndicat mixte selon les cas envisagés par la loi [...].

Article 14.3 : La commission du développement des usages et des services numériques

Une Commission est constituée pour préparer toute décision relative aux orientations et à la gestion par le Syndicat de ses missions en matière d'usages et services, préalablement à toute réunion du Collège en charge du développement des usages et des services numériques. L'avis de la Commission sera soumis à ce Collège [...].

2. WEB SIG DÉPARTEMENTAL

2.1. Organisation de Sarthe Numérique pour l'animation du WebSIG

M. HECQ indique que le WebSIG départemental est porté par Sarthe Numérique depuis le 1^{er} janvier 2024. Dans la nouvelle organisation du Syndicat mixte, 3 agents intègrent le pôle *Données et SIG*. Monsieur Jean-Charles PLESSIS est le responsable du pôle depuis le 3 juin 2024. Monsieur Guy BOURGEOIS, interlocuteur Web SIG des collectivités locales, est déjà bien identifié au sein du Syndicat mixte, il anime les services WebSIG auprès des territoires. Monsieur Victor SARELOT-FOUQUET, technicien Données et SIG, intégrera l'équipe à partir le 8 août 2024 et travaillera, plus particulièrement, au développement de la base de données géographiques et aux solutions SIG.

M. HECQ souligne que l'équipe du Syndicat mixte se trouve renforcée par la qualité des derniers recrutements. Les détails de l'organisation du pôle et les perspectives de développements seront régulièrement à l'ordre du jour des réunions de la CDUSN, ainsi que les services proposés à partir du second semestre 2024.

Contact : sarthenumerique.sig@sarthe.fr

2.2. Point sur les adhésions aux services

M. HECQ précise qu'il n'y a pas de nouveau membre utilisateur depuis la réunion de la CDUSN du 11 mars 2024.

L'ensemble des membres utilisateurs accèdent sans difficulté aux différents services, bien que Sarthe Numérique soit dans l'attente de la validation de la dernière modification de ses statuts par la Préfecture, pour donner suite aux adhésions approuvées le 1^{er} février 2024 par le Comité syndical

de Sarthe Numérique (celles du *Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe*, du *Syndicat mixte Vègre Deux-Fonts et Gée* et du *Syndicat mixte de la Sarthe Amont*).

Les syndicats de rivière membres utilisent l'applicatif de gestion des cours d'eau, les Communautés de communes et les communes utilisent essentiellement l'applicatif Cadastre-Urbanisme.

M. HECQ précise qu'à l'exception des communes de Chenay et de Villeneuve-en-Perseigne, qui sont membres directs de Sarthe Numérique, toutes les communes sarthoises accèdent de droit aux services de Sarthe Numérique, puisqu'elles bénéficient de droit de l'adhésion de leur structure intercommunale.

Géopal, l'applicatif de mise à jour de la base adresse locale (BAL) est présenté.

Sarthe Numérique s'est engagé dans la mise à jour des adresses, dès 2015, avec le recensement de toutes les adresses sarthoises de la zone d'initiative publique, pour le déploiement de la fibre optique. En capitalisant sur cette base de données et en s'appuyant sur l'outil Géopal, mis à disposition du Syndicat mixte par la Région Pays de la Loire, Sarthe numérique facilite le suivi de l'adressage des communes, dont c'est la compétence.

M. BOURGEOIS anime des réunions sur le terrain. Il informe, forme et accompagne techniquement les secrétaires de mairie et les agents communaux à l'utilisation de cet outil gratuit, d'abord, pour la validation des adresses existantes, ensuite, pour la mise à jour permanente de la BAL de la commune.

Monsieur BOURGEOIS mutualise son action de formation sur le terrain en invitant les personnels de plusieurs mairies à participer, ce qui permet une montée en compétence rapide à échelle départementale sur le sujet. Sur 354 communes sarthoises, 244 sont opérationnelles pour utiliser Géopal et 204 ont ainsi mis à jour leurs adresses (vérifiées à 100 %) dans la base adresse nationale (BAN).

Mme CRNKOVIC témoigne de l'efficacité de l'outil Géopal, notamment, pour la création de nouvelles adresses, avec un nouveau numéro ou une nouvelle rue, que ce soit pour une maison individuelle ou pour un lotissement.

Mme CRNKOVIC rappelle qu'en parallèle de la mise à jour de l'adresse, il est nécessaire d'informer le délégataire de service public Sartel, gestionnaire exploitant du réseau fibre optique hors zone AMII, au même titre que les concessionnaires d'électricité, d'eau potable ou du ramassage des ordures ménagères. Cela permet de s'assurer que les conditions d'éligibilité à la fibre optique de la nouvelle construction sont bien remplies. Sans cela, le raccordement final au réseau fibre optique ne pourra pas être réalisé par l'opérateur commercial que les occupants auront choisi.

M. HECQ souligne que par un flux de données déversé automatiquement chaque soir dans la BAN, Géopal participe à la mise à jour régulière de la BAN, ce qui facilite l'utilisation d'adresses vérifiées par de nombreux services, dont le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Géopal permet également l'édition des certificats de numérotage, souvent demandés par les administrés et les notaires.

Mme CRNKOVIC souhaite alerter les élus des communes desservies par le réseau fibre optique de Sarthe Numérique sur le démarchage de sociétés, du type La Poste, qui proposent la mise à jour de la BAL. Il ne faut surtout pas recommencer ce qui a déjà été fait dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique, au risque de devoir payer inutilement pour une prestation déjà réalisée en grande partie.

2.3. Questions diverses Données et SIG

Mme BRIERE (Spay) demande si un outil comme Géopal peut permettre de mesurer les voiries d'une commune.

M. BOURGEOIS répond qu'il n'y a pas la possibilité de mesurer les voiries avec l'outil Géopal. Comme cet outil est basé sur le relevé parcellaire du cadastre, les parcelles sont représentées à l'échelle mais les voies apparaissent par défaut.

M. HECQ indique que l'objet de la CDUSN est, d'abord, de présenter ce qui existe, puis identifier les besoins qui pourraient trouver réponse ~~et, ensuite, de demander une finalité~~, par la mise en place de bases de données géographiques interrogeables au travers d'outils mutualisés par l'ensemble des collectivités sarthoises.

Si un besoin est récurrent ou s'il est lié à l'exercice de compétences des collectivités locales, il faut le communiquer via l'adresse générique à l'équipe du pôle *Données et SIG* du Syndicat mixte, qui étudiera alors dans quelle mesure Sarthe Numérique a la capacité de répondre à cette demande individuelle et si le service est mutualisable à l'échelle départementale.

M. BLOT (SIDERM) s'interroge sur l'accès aux services WebSIG pour le SIDERM. Le Syndicat mixte n'a sans doute pas accès aux prestations SIG "à la carte", n'étant pas directement adhérent à Sarthe Numérique, comme le sont les communes et les Communautés de communes. Pourtant les usages et les besoins sont identiques et le SIDERM pourrait aussi fournir de la donnée transversale, à travers les territoires de ses membres.

De manière générale, les services Web SIG portés par Sarthe Numérique serviront-ils de coordinateur et de relais entre les différentes structures compétentes dans les différents domaines ?

Pour le SIDERM c'est le domaine de l'assainissement qui présente un intérêt, pour une autre structure ce sera celui des déchets, une autre les voiries, etc.

Il serait intéressant, surtout dans les phases de pré étude, de pouvoir partager la donnée pour avancer au mieux et plus vite, avant de rentrer dans des dossiers opérationnels, notamment en matière d'urbanisme.

M. HECQ rassure l'ensemble des acteurs qui se trouvent dans cette situation (par exemple, les syndicats d'eau potable, d'ordures ménagères, de rivière ou Sarthe habitat).

Les assistants juridiques de Sarthe Numérique ont étudié les capacités des syndicats à adhérer au Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique pour bénéficier de l'ensemble de ses services. Depuis la délibération n° 2 *Modification des statuts de Sarthe Numérique* du 8 décembre 2022 prise par le Comité syndical de Sarthe Numérique, les statuts de Sarthe Numérique permettent l'adhésions de syndicats mixtes.

« Dans le même temps, le développement des usages et services numériques nécessaires à l'exercice de leurs compétences par les membres implique de permettre au Syndicat de développer une offre de services numériques mobilisables à la carte, non seulement pour ses membres actuels mais également pour tout acteur public de son territoire intéressé par une adhésion sur cette offre.

Après avoir été approuvées par le Comité syndical, ces deux dernières évolutions statutaires seront entérinées par un arrêté préfectoral.

Le développement des usages et des services numériques peut nécessiter l'adhésion directe au Syndicat mixte ouvert d'organismes publics autres que les membres actuels, souhaitant adhérer pour bénéficier du socle commun de développement des usages ou de services à la carte.

Afin de permettre à ces nouveaux membres de participer à la vie du Syndicat, les statuts prévoient la mise en place d'une Commission de développement des usages et des services

numériques. Cette Commission permettra aux acteurs publics, intéressés par une adhésion pour bénéficier du socle commun de développement des usages ou de services à la carte, d'échanger sur leurs besoins respectifs et de solliciter le collège spécifique du Comité syndical en charge de la gestion des usages et des services numériques.

Au-delà des membres actuels du Syndicat mixte ouvert, tout acteur public intéressé pourrait donc solliciter son adhésion à Sarthe Numérique. Si cette adhésion est acceptée, il pourra désigner un délégué au Comité syndical qui participera à la Commission de développement des usages et des services numériques. »

Extrait de la délibération n° 2 Modification des statuts de Sarthe Numérique du 8 décembre 2024

M. HECQ souligne que réglementairement, le Comité syndical de Sarthe Numérique a la possibilité de se prononcer sur l'adhésion de nouveaux membres et qu'il convient seulement de procéder à une analyse des statuts du syndicat qui souhaite adhérer à Sarthe numérique.

3. DÉVELOPPEMENT DES USAGES

3.1. Point sur le déploiement du réseau LoRaWAN

M. ROTIER présente la progression de la couverture du réseau bas débit du département, consultable sur le site <https://iot.sartel.fr/>, avec l'installation de nouvelles passerelles LoRaWAN chaque semaine.

M. ROTIER explique le projet aux élus locaux et aux personnels des mairies sur le territoire, accompagné du technicien de secteur de Sarthe Numérique.

La phase de densification du réseau Bas Débit a commencé, notamment pour des cas d'usages détectés pour les syndicats d'eau potable.

M. HECQ souligne que le réseau Bas Débit couvre la totalité du département et que les cas d'usages concernent l'ensemble des collectivités locales, quelle que soit leur taille. Des expérimentations sont d'ailleurs engagées sur l'agglomération mancenne ainsi que sur certaines communes rurales.

Les intégrateurs IoT présents sur le réseau Bas Débit public sarthois sont référencés sur la page [La Sarthe, Territoire Connecté et Durable](#), du [site de Sartel](#), avec un lien direct vers leur site commercial officiel. Chacun de ces acteurs a la capacité de délivrer du service aux collectivités locales en utilisant le réseau numérique départemental.

3.2. Information sur les projets en cours

M. JARROSSAY présente les cas d'usages envisagés par la commune de Spay :

- gestion de l'éclairage public ;
- gestion bâtementaire, en fonction de l'occupation immédiate ;
- mesures diverses (température, niveaux de CO₂, taux d'humidité...);
- Alerte en cas de survenue d'anomalies (ex. signalement de toute défaillance des pompes de relevage des eaux usées du camping municipal, permettant l'action immédiate du personnel) ;
- Mesure du niveau de sécheresse pour optimiser les interventions et la ressource en eau.

Mme CRNKOVIC rappelle que « *mesurer c'est pouvoir mieux gérer* » et que le réseau Bas Débit de Sarthe Numérique est déployé pour permettre à ses membres de se saisir de ces solutions connectées afin d'optimiser leur gestion.

M. HECQ souligne qu'actuellement les équipes du Syndicat mixte sont en phase d'études des cas

d'usages, portés par le réseau Sarthe Numérique. Cette phase d'initialisation ne permet pas à la CDUSN d'apporter plus d'éléments aux membres de Sarthe Numérique actuellement.

En parallèle, le Syndicat mixte travaille à l'accompagnement de démonstrateurs pour la mise en œuvre de cas d'usages concrets sur le réseau Bas Débit :

- la surveillance de bâtiments pour optimiser leur pilotage, à grande échelle, avec sarthe Habitat ;
- l'optimisation de la gestion bâtiminaire, à plus petite échelle, avec les communes de Villeneuve-en-Perseigne et de Saint-Ouen-de-Mimbré ;
- la télérelève de compteurs, avec de nombreux syndicats, notamment le SIDERM (Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle) ;
- de nombreuses réflexions sont également en cours avec les services du Département, de Le Mans métropole ou de Sablé-sur-Sarthe...

La CDUSN sera donc un temps fort de témoignages, de retour sur expérience, de mise en relation, de partage, afin de mettre à profit l'ensemble de ces éléments au service de tous, mais ce sera aussi un moment dédié à l'expression des besoins et à l'écoute.

Contact : alexandre.rotier@sarthe.fr

3.3. Questions diverses Territoires Connecté et Durable

M. BLOT indique que le SIDERM s'intéresse au déploiement de solutions sur le réseau LoRaWAN de Sarthe Numérique. Le sujet de fond étant la transition technologique entre celle existante et le LoRaWAN, en cas d'évolution du périmètre territorial du SIDERM.

M. HECQ indique que Sarthe Numérique est prêt à adapter ses services pour pouvoir combiner les données, que ce soit au service de ses membres ou des usagers.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. HECQ souligne que Sarthe Numérique continue d'innover pour placer le territoire sarthois dans les meilleures conditions pour les années à venir, notamment, pour porter des sujets d'hébergement de données, comme en témoigne la récente inauguration du datacenter public sarthois SARTERA, le premier datacenter en France à avoir été réalisé dans le cadre d'une délégation de service public.

L'ensemble de l'ordre du jour de cette réunion étant traité, il est précisé :

- Aucun avis de la CDUSN ne sera soumis au Comité syndical de Sarthe Numérique lors de sa prochaine réunion ;
- Un compte-rendu de cette rencontre sera communiqué aux représentants des différents membres de Sarthe Numérique lors de la prochaine réunion du Comité syndical ;
- Les statuts prévoient la possibilité de réunir la CDUSN un mois avant la tenue d'une réunion du Comité syndical, en fonction des sujets à mettre à l'ordre du jour.

La prochaine réunion du Comité syndical de Sarthe Numérique est prévue le mercredi 3 juillet 2024.

Cette commission se réunira le mardi 3 septembre 2024, en fonction des sujets à mettre à l'ordre du jour.

Fin de la réunion à 16 h 00

Jeudi 06 juin 2024

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES



1

Rappel des services inscrits dans les statuts de SN72

Au titre du socle commun en matière de développement des usages et des services numériques, le Syndicat mixte fournit à ses membres adhérent l'accès aux services suivants.

- Internet des objets (sensibilisation, mise en place de démonstrateurs...)
- Visualisation de données géographiques (Web SIG...)
- Services numériques de base (infrastructures fibres optiques, outil base adresses...)
- Mise en œuvre d'actions d'animations prenant la forme d'ateliers et de groupes de travail, notamment de communautés d'innovateurs, intéressés par des réflexions sur le développement de tout type d'usage et de service numérique
- Réalisation des études et des analyses prospectives relatives à ce socle commun

Au titre des services optionnels, le Syndicat mixte peut fournir et développer à la carte, en fonction des besoins de chacun de ses membres et en lieu et place de ceux-ci lorsqu'ils en font expressément la demande, tout type d'usage et de service numérique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, notamment, sans que cette liste ne soit limitative :

- la mise en œuvre d'actions de mutualisation d'ingénierie de projets d'usages et services numériques
- la mise en œuvre de solution de dématérialisation des échanges
- la mise à disposition d'application métier en mode « Software as a Service »
- la gestion de la donnée, notamment géographique (organiser la production de données au plus près du terrain avec les acteurs du territoire, assurer la préservation de ces données, mettre à disposition des acteurs du territoire les outils adaptés à la gestion et l'amélioration continue de ces données...)
- la réalisation d'études et d'analyses prospectives

2



DONNEES ET SIG



3

Mise en place du pôle Données et SIG

L'équipe en charge du développement de ces sujets est en constitution :

- Arrivée le 3 juin 2024 de Jean-Charles PLESSIS responsable du Pôle Données et SIG
- Guy BOURGEOIS en poste, il est en charge de l'animation des services WEBSIG auprès des territoires et membres de Sarthe Numérique
- Arrivée en Août 2024 de Victor SARELOT, technicien SIG pour le développement de la base de données géographiques et les solutions SIG.

Le travail de transfert entre la DSIN du Département et Sarthe Numérique se poursuit.

Toutes les nouvelles demandes concernant le WEBSIG doivent désormais être adressées à :

sarthenumerique.sig@sarthe.fr



4

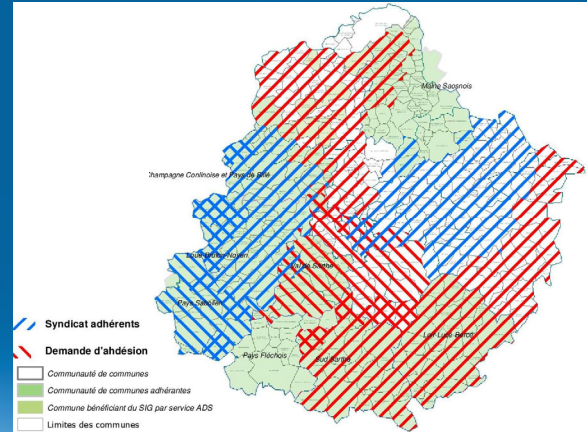
Membres utilisateurs des services WebSIG

Les Communautés de communes membres de Sarthe Numérique

- 8 des 16 Communautés de Communes Sarthoises étaient adhérentes au SIG départemental :
 - ✓ Pays Fléchois, Sud Sarthe, Loir-Lucé-Bercé, Val de Sarthe, LBN Communauté, 4CPS, Maine Saosnois et Pays Sabolien

Les Syndicats adhérents

- Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS)
- Syndicat Mixte de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS)
- Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts et Gée (SMVDFG)
- Syndicat Mixte de la Sarthe Amont (SMSA)
- Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SEAU), demande en cours
- Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye, demande en cours



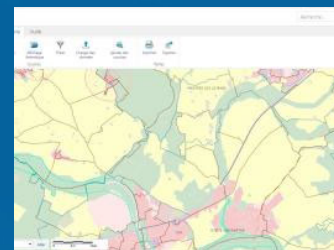
5

Les services WebSIG disponibles

Cadastre-Urbanisme :

- ✓ Utilisé par les Communautés de communes adhérentes au SIG départemental

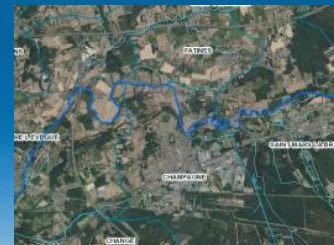
Un accès simplifié à la matrice cadastrale et à la donnée d'urbanisme, facilite le travail des secrétaires de mairie afin d'informer les administrés sur la donnée cadastrale et la réglementation en matière d'urbanisme, produire des relevés parcellaires ainsi que des relevés de propriétés, permet aux services techniques d'identifier les riverains impactés par des travaux sur le domaine public et donc être en capacité de les informer plus rapidement.



Gestion des cours d'Eau (Rivières)

- ✓ Utilisé par les syndicats adhérents de Sarthe Numérique

Accompagner les techniciens et les syndicats de rivières en charge de la gestion des milieux aquatiques en accédant aux données cadastrales, aux contraintes environnementales, aux risques d'inondation, aux données réglementaires, au patrimoine naturel et écologique ...



ZAE

RESEAUX HUMIDES

MaCarteDep (partenaires)

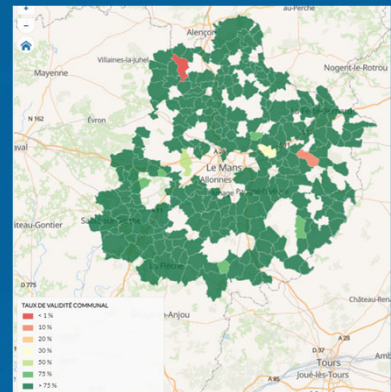


6

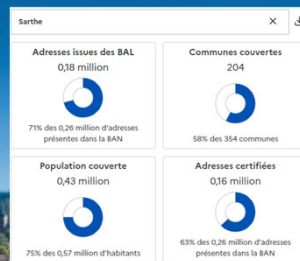
Mise à jour des adresses : GEOPAL

Sarthe Numérique engagé depuis 2015 :

- ✓ Recensement des adresses lors du déploiement du réseau FTTH sur l'ensemble de la zone RIP
- ✓ Sarthe Numérique assure la formation et l'assistance des communes, en organisant des sessions d'information aux secrétaires et agents des Mairies, pour la création et la mise à jour de l'adressage qui relève de la responsabilité des communes.
- ✓ Sarthe Numérique s'appuie sur l'outil GEOPAL mis à disposition par la Région Pays de la Loire.

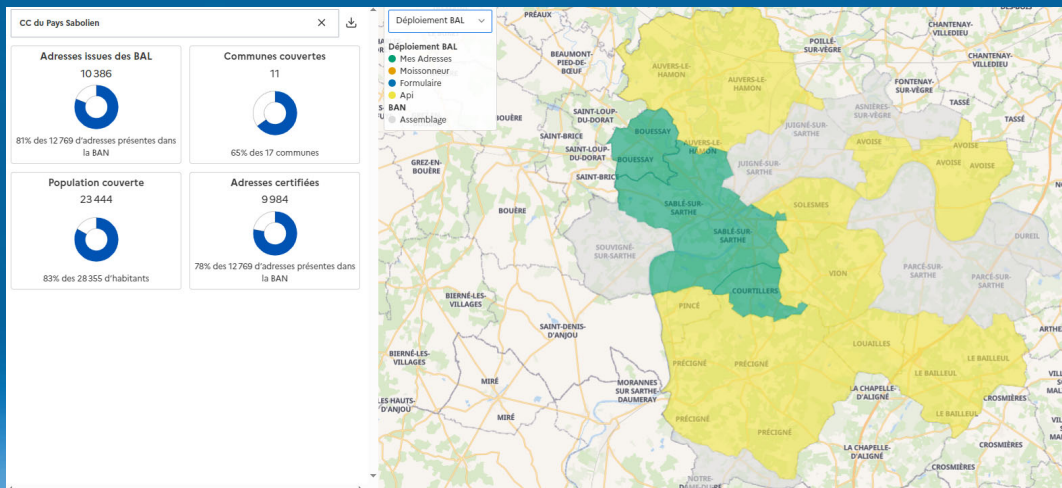


244 communes présentes dans Geopal sur 354



7

Mise à jour de la base adresse locale



État du déploiement d'une Base Adresse Locale, par exemple Vion (72378) -
Base Adresse Nationale | adresse.data.gouv.fr



8

DÉVELOPPEMENT DES USAGES

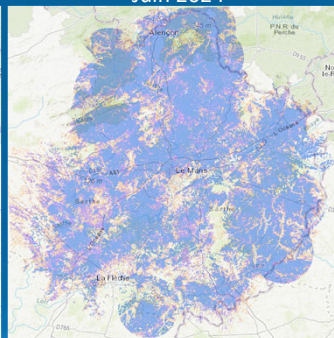
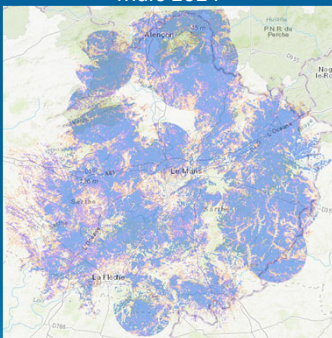


9

Déploiement du réseau LoraWan Départemental

Mars 2024

Juin 2024

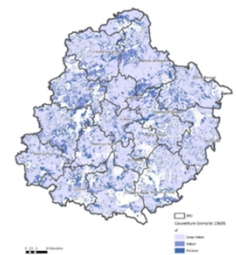


Taux de couverture des prises du Département

90% Outdoor → 82% Indoor → 73% Deep Indoor

Déploiement sous 19 mois avec :

- 120 sites la première année
- 90 sites en deuxième année



Point d'étape :

- 174 passerelles déployées au 04/06/2024
- Début des renforcements sur les secteurs porteurs d'usages

<https://iot.sartel.fr/>



10

Les usages possibles du projet IoT en Sarthe

Le projet IoT a été décidé par Sarthe Numérique en 2022, pour envisager de nouveaux usages sur le territoire à la suite du déploiement de la fibre optique.

- 1** BÂTIMENT INTELLIGENT
- 2** GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU
- 3** ÉCLAIRAGE PUBLIC
- 4** GESTION DES DÉCHETS



11

Indicateurs de performance et optimisation de la gestion des ressources						
Usages	Indicateurs de performance		Améliorations attendues			
Gestion des bâtiments	1- Amélioration de la gestion des énergies	2 - Suivi du bon fonctionnement des équipements	3- Détection précoce des pannes	1 - Réduction des coûts énergétiques	2 - Réduction des coûts de maintenance	3 - Coûts évités des pannes et dégradations du patrimoine
Gestion de la ressource en eau	1- Suivi précis des consommations	2- Détection des fuites et anomalies	3- Optimisation des cycles d'arrosage pour les espaces publics	1 - Facturation précise et facilitée. Sensibilisation de l'utilisateur.	2 - Economie de la ressource en eau grâce à une détection rapide des fuites	3 - Coûts évités en croisant les données prédictives météo ou d'autres capteurs
Gestion des déchets	1- Diminution des dépôts sauvages et débordements de PAVs	2- Amélioration des circuits de collecte		1 - Coûts évités de ramassage hors zones prévues	2 - Diminution des coûts de collecte et amélioration de l'impact carbone	
Eclairage Public	1- Contrôle à distance des programmes d'éclairage	2 - Réglage de l'intensité lumineuse adapté au besoin	3 - Détection des pannes	1 - Facilitation de la gestion des équipements et diminution des coûts de déplacement	2 - Réduction des dépenses énergétiques	3 - Maintenance préventive et amélioration du service rendu



12

Les projets en cours

Suivi des projets LoRaWAN

Répartition par cas d'usages

	1	2	3	4	5
	Gestion de l'eau	Gestion des bâtiments	Eclairage Public	Gestion des déchets	Autres usages
Echanges en cours	11	9	2	3	5
Dont : Etude projet lancée	9	3	2	1	0
Dont : Projet valide / expérimentation en cours	3	0	1	0	0
Usage prédominant	Téléreleve	Qualité de l'air et consommations énergétiques	Pilotage à distance de l'EP	Optimisation de la collecte des PAV	Agriculture, sécurité...



En complément des projets détectés et suivis par Sarthe Numérique, 3 entreprises opèrent sur le réseau et suivent d'autres projets sur notre territoire



Sarthe Numérique accompagne actuellement deux projets pilotes portés par des communes (Saint-Ouen-de-Mimbré et Villeneuve-en-Perseigne) qui devraient aboutir sur des expérimentations avec les solutionneurs actifs sur le réseau LoRaWAN départemental.

Dynamisation de l'offre IoT sur le réseau LoRaWAN départemental

7

Contacts établis

3

Solutionneurs validés (dont Axione)

2

Solutionneurs en discussion commerciale avec Sartel

5 Objectif du nombre de solutionneurs validés fin 2024

<https://sartel.fr/la-sarthe-territoire-connecte-et-durable>



13

Un Territoire Connecté et Durable

Alexandre ROTIER a rejoint l'équipe de Sarthe Numérique début 2024.

Il est désormais responsable du pôle Territoire Connecté et Durable

alexandre.rotier@sarthe.fr

Il peut vous accompagner :

- Recensement de projets d'usages
- Qualification des projets
- Montage de projets



14

SHOWROOM

Territoire connecté et durable



15

SARTERA premier Datacenter en France réalisé dans le cadre d'une DSP



◆ CHIFFRES ET ÉLÉMENTS CLÉS

- 4 M€ : coût du projet financé à 55% par Sarthe Numérique
- 18 mois : temps de réalisation du projet (conception comprise)
- 200 000 entreprises et particuliers bénéficiant (à terme) de service sur fibre optique sécurisée par ce cœur de réseau
- 66 Bâties : capacité de la salle d'hébergement accessible 24/7 avec accréditation
- Haut niveau de sécurité : sûreté et contrôle d'accès conformes aux préconisations ANSSI et souveraineté de la donnée, sous respect de la législation française
- Conception conforme pour obtenir la certification HDS (Hébergement des données de santé)
- 20% d'économie d'énergie par le système de refroidissement des baies choisi

S@rthe
Numérique



16